

CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2026

2026.004 : ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE EN APPUI A L'ADMINISTRATION GENERALE

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	4	3	13	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clothilde MADELEINE (suppléante), Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante)

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Patrick MARCON (suppléant),

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Laurie PONS, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche affirmant l'importance des stages pour les étudiants, stages qui doivent être associés à un parcours de formation ayant pour objet principal la familiarisation avec le milieu professionnel ;

Résumé

Le PETR propose d'accueillir un(e) étudiant(e) stagiaire afin d'accomplir une mission transversale aux thématiques portées par le PETR, avec un volet renforcé sur le thème de l'agriculture et l'alimentation. La mission est établie sur une durée de 6 mois maximum, et sera encadrée par la direction, en coordination avec les agents du PETR et principalement avec la chargée de projet SCOT, la chargée de mission agriculture-alimentation du PETR, le chargé de mission transition énergétique et écologique et la chargée de mission communication.

Objectif du stage

Missions

- (1) Elaboration d'un kit d'accueil des nouveaux élus du PETR. Une nouvelle gouvernance du PETR va être installée, consécutive aux élections municipales de 2026. Le PETR souhaite élaborer un kit d'accueil afin de faciliter l'appropriation des sujets PETR par les élus. Ce kit pourra alimenter les futurs rapports d'activité de la structure et inclura un volet animation. Il s'agira de mettre en avant de façon pédagogique et synthétique les missions du PETR, ce qu'elles apportent aux collectivités et comment elles accompagnent le territoire. Le(a) stagiaire pourra participer à sa diffusion auprès des élus, le cas échéant.
- (2) Identifier les articulations existantes et souhaitables sur le volet agricole et alimentaire entre le PAT, le SCOT et le PCAET, en croisant les documents produits et en cours de production sur le plan stratégique comme opérationnel : diagnostics, stratégies et plans d'actions...
- (3) Sur le plan opérationnel, contribuer à suivre la mise en œuvre d'une action du PCAET en lien avec l'agriculture et l'alimentation (exemples : réduction des plastiques agricoles, gaspillage alimentaire etc...)

Le/la stagiaire sera amené(e) à travailler en collaboration avec les acteurs du territoire travaillant sur les thématiques agricoles et alimentaires du territoire : EPCI, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le Département, la Métropole Aix-Marseille Provence, la Région, l'Etat et d'autres acteurs publics et privés qui œuvrent dans ce domaine.

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le/la stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1° - **ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois maximum ;
- 2° - **APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement d'enseignement supérieur et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3° - **ACCEPTER** d'attribuer une indemnité de stage (enveloppe de cout similaire) calculée sur la base du taux réglementaire, ainsi que des frais de déplacement inhérents à la mission de stage ;
- 4° - **AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention ;
- 5° - **PRECISER** que les dépenses d'indemnité de stage et de remboursement des frais de déplacements seront inscrites au budget 2026 du PETR.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président